

**Programme des bourses d'enseignement et de perfectionnement du Commonwealth.**—C'est à la Conférence commerciale et économique du Commonwealth, tenue à Montréal en septembre 1958, qu'a été présenté le programme des bourses du Commonwealth. Insistant sur l'importance de l'éducation et de l'enseignement pour les nations participantes, les délégués ont émis le vœu de pouvoir mettre en commun les bienfaits de l'instruction dans tous les secteurs et à tous les niveaux. La Conférence a envisagé un projet de 1,000 bourses; la Grande-Bretagne s'est engagée à en assurer la moitié, le Canada le quart. On en a établi les modalités à la Conférence de l'enseignement du Commonwealth tenue à Oxford en 1959; un crédit annuel d'un million a été voté pour l'exécution du programme au Canada.

Depuis le début du programme au cours de l'année scolaire 1960-1961, 379 boursiers sont venus au Canada pour y poursuivre des études de perfectionnement. Au 31 mars 1964, on comptait 210 boursiers au Canada; un tiers d'entre eux devait retourner dans leur pays d'origine avant septembre.

**Collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées et participation à d'autres programmes internationaux d'assistance.**—En plus d'une contribution annuelle au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, le Canada organise aussi des programmes de formation à l'intention des particuliers qui viennent étudier sous les auspices des différentes institutions spécialisées. Il offre aussi le même service à l'Administration de collaboration internationale des États-Unis dans le cadre de son programme d'assistance technique, ainsi qu'à d'autres organismes internationaux d'assistance. Jusqu'au 31 mars 1964, environ 2,000 personnes, de plus de 100 pays, sont venues au Canada sous les auspices de ces diverses institutions. Le Canada aide aussi en recrutant des Canadiens pour servir les institutions spécialisées dans le cadre de projets déterminés d'assistance technique dans les pays sous-développés.

**Administration.**—Depuis le 9 novembre 1960, l'administration des programmes d'assistance extérieure du Canada relève du Bureau de l'aide extérieure, établi par décret du conseil rendu à cette date et confié à un agent appelé Directeur général des programmes d'aide extérieure. Le Directeur général est comptable au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'application et de l'administration des programmes d'assistance extérieure et de mesures connexes: Plan de Colombo, Programme d'assistance aux Antilles, Programme spécial d'aide à l'Afrique du Commonwealth, Programme d'assistance technique aux pays du Commonwealth, Programme de bourses du Commonwealth et Programme d'aide aux États africains d'expression française, ainsi que les contributions du Canada aux programmes d'aide administrés par les Nations Unies et d'autres institutions internationales.